

Nous vous remercions d'avoir choisi BMO pour les besoins bancaires de votre entreprise.

1. Les clients ont droit à un compte d'entreprise en dollars canadiens dans leur programme de services bancaires d'entreprise. Les comptes courants d'entreprise portant intérêt (clients actuels) sont inadmissibles aux avantages du programme de services bancaires.
2. Les frais mensuels du programme de services bancaires aux entreprises peuvent être éliminés si vous maintenez en tout temps le solde mensuel minimal indiqué dans votre compte d'entreprise. Les clients doivent payer tous les autres frais liés aux transactions, aux services et aux produits non inclus dans le programme de services bancaires aux entreprises. L'exonération des frais sur le solde minimal n'est accordée qu'aux clients titulaires d'un programme Expansion des affaires 3 et 4.
3. La limite mensuelle de transactions du programme de services bancaires aux entreprises comprend les chèques négociés et les autres transactions de débit et de crédit portées au compte, y compris les dépôts, les retraits, les crédits et débits électroniques, les paiements de factures ou les achats et remboursements de la carte de débit BMO d'entreprise, et exclut les transferts initiés par le client entre les comptes bancaires d'entreprise. Les transactions effectuées en succursale ou à l'aide d'un agent du Centre contact clientèle comptent tout d'abord pour les limites mensuelles de transactions. Les transferts effectués par les clients entre les comptes bancaires d'entreprise et les interrogations sur les mouvements du compte effectuées par l'entremise des Services bancaires en ligne pour entreprises de BMO, des Services bancaires en ligne BMO, des Services mobiles BMO ou de l'appli pour tablette de BMO ne sont pas pris en compte dans la limite mensuelle de transactions.
4. Les frais standards associés au contenu des dépôts ne s'appliquent pas pour tout mois où les dépôts ne dépassent pas la limite mensuelle prévue.
5. Les transactions par carte de crédit American Express ne sont pas réglées avec Solutions Moneris et ne sont pas incluses dans le nombre illimité de transactions Moneris. Les transactions American Express sont assujetties à des modalités distinctes. Les frais standards s'appliquent.
6. Les frais de 1,50 \$ par transaction sont annulés pour les deux premiers virements électroniques *Interac* envoyés chaque mois sont annulés. L'envoi et la réception de virements électroniques *Interac* sont considérés comme des transactions électroniques. Des frais de dépassement électroniques ou par article peuvent s'appliquer.
7. Vous économiserez notamment : Frais d'établissement de 110 \$; frais mensuels de 55 \$; et frais de 20 \$ pour les Services bancaires en ligne pour entreprises de BMO avec forfait fûté numérique avec virements. Cette offre ne s'applique pas au programme Démarrage PME. Après le premier mois, les frais mensuels et les frais des Services bancaires en ligne pour entreprises de BMO avec forfait fûté ne seront toujours pas exigés, ce qui représente une économie de 75 \$ par mois.
8. Les transactions électroniques excluent les transactions effectuées dans une succursale de BMO ou avec l'aide d'un agent du Centre contact clientèle.
9. Les clients actuels qui ont une entente de tarification particulière différente des tarifs indiqués au Guide-conseil des services bancaires aux entreprises devront consulter la lettre de publicité directe qui sera postée en juin 2016 afin de prendre connaissance des changements précis apportés aux tarifs des programmes de services bancaires aux entreprises.
10. Selon le nombre mensuel de transactions, il est possible que nous fassions passer au programme Démarrage PME ou Expansion des affaires 1 les clients inscrits au programme Petites entreprises (plus d'espèces), au programme Petites entreprises (plus de chèques) ou au programme Instabanque Plus pour entreprises. En juin 2016, une lettre de publicité directe sera envoyée à tous les clients actuels et leur précisera les changements apportés.
11. Le programme Instabanque Plus n'inclut que les transactions en libre-service.
12. Les clients actuels titulaires de plus d'un compte courant compris aux programmes Mérite et Assistance Mérite 5 et 6 n'ont droit qu'à un seul compte courant dans le nouveau programme de services bancaires aux entreprises. Une communication directe vous sera postée en juin 2016 pour vous expliquer à quel programme de services bancaires aux entreprises seront assignés vos autres comptes courants.

^{MDP} Marque de commerce déposée de Corporation Solutions Moneris.

^{MDI} Virement *Interac* est une marque de commerce déposée d'Interac Inc. Utilisée sous licence.



Communiquez avec nous :

1-877-262-5907

ATS : 1-866-889-0889

Pour en savoir plus :

bmo.com/programmesentreprise



À compter du
1^{er} septembre 2016, nous
offrirons des programmes
de services bancaires
aux entreprises simplifiés
et apporterons des
changements à certains
de nos frais.

À compter du 1^{er} septembre 2016, nous offrirons des programmes de services bancaires aux entreprises simplifiés qui vous feront profiter de caractéristiques supplémentaires pour économiser temps et argent!

Nos programmes de services bancaires aux entreprises sont conçus de façon à répondre à vos besoins d'affaires quelle que soit la phase où se trouve votre entreprise. De plus, vous pouvez facilement modifier votre programme en tout temps afin de l'adapter à tout changement de vos besoins bancaires d'entreprise.

Caractéristiques	Conçus pour :	Entreprises en démarrage et saisonnières Volume de transactions faible		Entreprises en croissance Volume de transactions moyen		Grandes entreprises établies à l'échelle mondiale Volume de transactions élevé	
	Programmes de services bancaires aux entreprises ¹ :	Programme Démarrage PME	Programme Croissance PME 1	Programme Croissance PME 2	Programme Croissance PME 3	Programme Croissance PME 4	
Frais mensuels du programme		6 \$	20 \$	45 \$	80 \$	120 \$	
Solde mensuel minimal pour l'exonération de frais ²		-	-	-	35 000 \$	80 000 \$	
Transactions ³		7	35	70	120	160	
Billets de banque (devises) déposés ⁴	s. o.	2 500 \$	4 000 \$	8 000 \$	12 000 \$		
Articles déposés ⁴		0	25	45	65	90	
Frais pour relevés papier		2 \$	2 \$	2 \$	2 \$	2 \$	
Obtenez plus d'avantages avec nos nouveaux programmes de services bancaires aux entreprises :							
Débets et crédits Moneris ^{MD} *, ⁵		Illimité	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité	
Envoi d'un Virement Interac ^{MD} †, ⁶		2	2	2	2	2	
Réception d'un Virement Interac ⁶		Sans frais additionnels	Sans frais additionnels	Sans frais additionnels	Sans frais additionnels	Sans frais additionnels	
Accès aux Services bancaires en ligne pour entreprises de BMO ^{MD} et au forfait futé numérique avec virements		-	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	

Obtenez plus d'avantages avec nos nouveaux programmes de services bancaires aux entreprises en croissance :

Accédez à notre service en ligne incomparable, les Services bancaires en ligne pour entreprises de BMO, y compris le forfait futé numérique avec virements (une valeur jusqu'à **185 \$ pour le premier mois**)⁷!

Utilisez vos économies pour obtenir des services bancaires aux entreprises gratuits

Tirez pleinement parti de nos programmes de premier plan en maintenant un solde aussi bas que 35 000 \$², et ce, sans frais mensuels.

Épargnez davantage grâce aux services bancaires électroniques!

Nos nouveaux programmes de services bancaires aux entreprises nous permettent d'appliquer tout d'abord les transactions en succursale à votre limite mensuelle de transactions. Si vous excédez votre limite de transactions, vous pouvez épargner plus de la moitié des frais par article pour les transactions électroniques que pour les transactions à service complet. Les relevés électroniques sont gratuits⁸.

Frais applicables à chaque transaction excédentaire à la limite du programme:	
Transactions électroniques ⁸	0,60 \$
Transaction en succursale ou avec l'assistance d'un agent du Centre contact clientèle	1,25 \$

À compter du 1^{er} septembre 2016, votre programme actuel de services bancaires aux entreprises sera supprimé et automatiquement converti en l'un des nouveaux programmes de services bancaires aux entreprises. Le tableau de droite vous aidera à comprendre les changements qui seront apportés à votre programme actuel de services bancaires aux entreprises⁹.

Programme ou compte de services bancaires aux entreprises	Situation actuelle				Nouveau programme				
	Frais mensuels du programme	Limite mensuelle de transactions	Contenu		Programme ou compte de services bancaires aux entreprises	Frais mensuels du programme	Limite mensuelle de transactions	Contenu	
			Billets de banque	Articles				Billets de banque	Articles
Compte courant d'entreprise (frais à la transaction)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	Programme Démarrage PME	6 \$	7	s. o.	0
Programme Petites entreprises (plus d'espèces) ¹⁰	9,50 \$	15	4 000 \$	10					
Programme Petites entreprises (plus de chèques) ¹⁰	9,50 \$	15	1 000 \$	20					
Programme Instabanque Plus pour entreprises ¹⁰	10 \$	15	15 ¹¹	s. o.					
Forfait Pratique de BMO	6 \$	7	s. o.	7					
Programme Mérite 1 ou Assistance Mérite 1	15 \$ et 22 \$	20	1 000 \$	10	Expansion des affaires 1	20 \$	35	2 500 \$	25
Programme Mérite 2 ou Assistance Mérite 2	24 \$ et 30 \$	35	3 000 \$	20					
Programme Maxi-Service ^{MD} pour petites entreprises	20 \$	20	s. o.	s. o.					
Programme Mérite 3 ou Assistance Mérite 3	34 \$ et 40 \$	50	5 000 \$	30	Expansion des affaires 2	45 \$	70	4 000 \$	45
Programme Mérite 4 ou Assistance Mérite 4	44 \$ et 50 \$	75	7 000 \$	50					
Programme Mérite 5 ¹²	85 \$	125	10 000 \$	70	Expansion des affaires 3	80 \$	120	8 000 \$	65
Programme Assistance Mérite 5 ¹²	105 \$	125	10 000 \$	70	Expansion des affaires 4	120 \$	160	12 000 \$	90
Programme Mérite 6 ou Assistance Mérite 6 ¹²	125 \$ et 135 \$	200	15 000 \$	100					

Tous nos nouveaux programmes de services bancaires aux entreprises permettent les transactions en succursale et en libre-service, y compris par l'intermédiaire des guichets automatiques de BMO, des Services bancaires par téléphone de BMO, des Services mobiles BMO, de l'appli pour tablette de BMO et des Services bancaires en ligne pour entreprises de BMO.